



**Sapeurs-Pompiers
de Seine-Maritime**

Direction Générale

Affaire suivie par : Jean Michel BOYER

Téléphone : 02 35 56 11 01

Télécopie : 02 35 56 11 00

Courriel : jean-michel.boyer@sdis76.fr

N/Réf. : AG/AB/JMB/201- 082/

Yvetot, le 27 janvier 2016

REÇU 01 FEV. 2016

071592

Le Président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours

à

Monsieur le Secrétaire du bureau national
du collectif des agents des SDIS CGT

Objet : Sur-cotisation et effectif de sapeurs-pompiers professionnels du SDIS 76

Réf. : Votre courrier en date du 16 décembre 2015

Monsieur le Secrétaire,

Par votre courrier cité en référence, vous avez souhaité attirer mon attention sur le coût engendré, pour les SDIS, par la sur-cotisation inhérente à l'intégration de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels dans le calcul des droits à la retraite.

Cette disposition représente une dépense importante pour le SDIS de la Seine-Maritime. Notre établissement a contribué en 2015 à hauteur de 538 020,88 € se répartissant pour :

- Pour la sur-cotisation part agents : 179 336,38 €,
- Pour la sur-cotisation part employeur : 358 684,50 €.

J'ai alerté Monsieur Olivier Richefou, Président de la Commission nationale des services d'incendie et de secours, sur ce sujet. La fin de cette sur-cotisation ou tout du moins sa réévaluation serait pour notre établissement un facteur d'économie appréciable.

D'autant plus que, malgré le contexte actuel contraint pour les finances locales, le Conseil d'administration du SDIS 76 a décidé, à l'occasion de la mise à jour du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, le maintien des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.

Am à vous.

Le Président du Conseil d'administration,

André GAUTIER

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

6, rue du verger - CS 40078 - 76192 YVETOT Cedex - Tél. : 02 35 56 11 11 - Télécopie : 02 35 56 11 00

www.sdis76.fr